

[dodis.ch/30597](https://dodis.ch/30597)

*La Direction des organisations internationales du DPF au Chef de la Division des affaires politiques du DPF, le Ministre Micheli<sup>1</sup>*

RAPPEL DE QUELQUES FAITS CONCERNANT LES RAPPORTS  
DE M. HAMMARSKJÖLD AVEC LA SUISSE

[Berne,] 26 septembre 1961

I. M. Hammarskjöld<sup>2</sup> souhaitait certainement que l'Organisation des Nations Unies puisse devenir universelle. Il l'a laissé entendre à nos observateurs à plusieurs reprises. Il espérait donc qu'un jour la Suisse pourrait y adhérer. Il admettait cependant que le moment n'en arriverait que lorsque les problèmes de Chine et d'Allemagne seraient résolus et que ces deux pays seraient représentés aux Nations Unies. Ce jour-là, il aurait été disposé, quant à lui, à s'employer à trouver une solution constitutionnelle réservant entièrement la position particulière de la Suisse par rapport au chapitre VII de la Charte, c'est-à-dire à créer un «cas spécial» de la Suisse.

II. En attendant ce moment, M. H[ammarskjöld] respectait la position prise par le Conseil fédéral. En 1958, M. Soldati résumait ainsi son point de vue: «Il a confiance en la Suisse, pays non membre, et croit que la Suisse ne refuse pas sa confiance au Secrétariat général. Il constate en Suisse une compréhension positive pour les Nations Unies, et les Nations Unies n'ont que de l'estime pour notre pays. La situation présente est donc parfaitement satisfaisante pour les deux parties.»<sup>3</sup>

III. Il se louait d'autre part de l'excellente collaboration qui s'était instaurée entre son Secrétariat et notre pays. Il apprécia beaucoup la promptitude de notre appui lors de l'affaire de Suez,<sup>4</sup> ainsi que nos contributions au rétablissement de la paix en Corée<sup>5</sup> et au relèvement du sort du Congo.<sup>6</sup> Il prodiguait des éloges au

<sup>1</sup> CH-BAR#E2003A#1974/52#1725\* (0.714.6), DDS, vol. 22, doc. 11. Cette notice est rédigée par André Maillard, collaborateur de la Direction des organisations internationales du DPF, et signée par l'adjoint de la Direction des organisations internationales, Ferdinand Dufour. Elle est adressée au Secrétaire général du DPF, Pierre Micheli.

<sup>2</sup> Décédé le 18 septembre 1961 dans un accident d'avion au-dessus de la Rhodésie du Nord (Zambie).

<sup>3</sup> L'Observateur suisse auprès de l'ONU à New York, Ministre Agostino Soldati, s'exprime de la même manière à d'autres occasions, cf. par exemple QdD 15, doc. 16, [dodis.ch/9575](https://dodis.ch/9575), ainsi que [dodis.ch/9576](https://dodis.ch/9576).

<sup>4</sup> Sur la mise à disposition d'avions de la compagnie aérienne suisse pour le transport des troupes des Nations Unies, acheminées au Moyen-Orient, cf. DDS, vol 20, doc. 90, [dodis.ch/12738](https://dodis.ch/12738), et [dodis.ch/12034](https://dodis.ch/12034).

<sup>5</sup> Il s'agit de la participation de la Suisse à la Commission de contrôle de l'armistice en Corée depuis 1953, cf. la compilation [dodis.ch/C1596](https://dodis.ch/C1596).

<sup>6</sup> Cf. DDS, vol. 21, doc. 86, [dodis.ch/15335](https://dodis.ch/15335) et doc. 95, [dodis.ch/15341](https://dodis.ch/15341).



travail fourni par des Suisses tels que M. Zellweger au Laos<sup>7</sup> et M. Umbricht au Congo.<sup>8</sup>

IV. Dans l'état actuel du monde et dans certaines circonstances particulièrement délicates, M. H[ammarskjöld] en était même venu à considérer utile l'existence d'un État à la fois neutre et non membre des Nations Unies.<sup>9</sup> Il estimait par exemple que notre appui à son action en Égypte en 1956 avait nettement renforcé sa position morale.

V. M. H[ammarskjöld] avait d'excellentes relations personnelles avec M. Petitpierre et il était parfois heureux de pouvoir ouvrir son cœur à l'observateur suisse auprès des Nations Unies.

---

<sup>7</sup> De 1960 à 1961, Eduard Zellweger est le Représentant personnel du Secrétaire général Hammarskjöld au Laos.

<sup>8</sup> Victor Umbricht se rend, sur demande du Secrétaire général Hammarskjöld, en mission au Congo comme membre du Conseil financier des Nations Unies pendant deux mois à la fin de l'année 1960, cf. le dossier CH-BAR#E2210.5-02#1976/193#394\* (Inf.IV.45.12.B).

<sup>9</sup> Cf. note 3.